



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Jeudi 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de **M. Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 1

Ayant donné procuration : 3

Etaient présents : GIUSEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, POLI Marie-Dominique, TERRIER Thomas, ROUY Marie, CANARELLI Guy, PACINI Hervé, SIMONI Joseph, NICOLAI Valérie, MARCELLESI Dominique.

Ayant donné procuration : SIMONI Géraldine, HEVIN Caroline, GIUSEPPI Louis.

Était absente : SIMONI ep DUCOS Jeannette.

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GIUSEPPI Julie***

.../...

2023/017

Séance du Jeudi 13 Avril 2023**Objet :** Approbation du Budget Primitif 2023 Budget Général M 14

Il est demandé au Conseil Syndical de se prononcer sur le Budget Primitif Budget Général M 14 présenté et arrêté lors de la réunion en date de ce jour :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 663 893,75 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 445 357,71 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 663 893,75 €	2 663 893,75 €
Section d'investissement	3 445 357,71 €	3 445 357,71 €
TOTAL	6 109 251,46 €	6 109 251,46 €

LE CONSEIL SYNDICAL,

Vu le projet de Budget Primitif 2023 Budget Général M 14

Après en avoir délibéré,

Approuve le Budget Primitif 2023 Budget Général M 49 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 663 893,75 €	2 663 893,75 €
Section d'investissement	3 445 357,71 €	3 445 357,71 €
TOTAL	6 109 251,46 €	6 109 251,46 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus,

Pour extrait conforme,

Ont voté pour : 12

Ont voté contre : 0

Absentions : 2



 Le Maire,

 Jean GIUSEPPI

Séance du jeudi 13 Avril 2023

2023/016

Objet : fixation des taux d'imposition pour 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20.75 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 56.86 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de *maintenir* les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

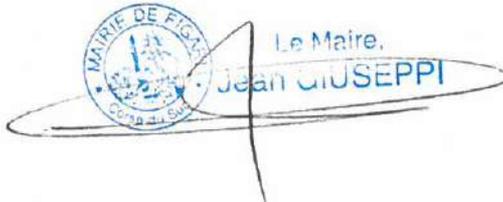
TH	24.25%
TFB :	20.75 %
TFPNB :	56.86 %

2. de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,

Ont voté pour : 12
 Ont voté contre : 0
 Absentions : 2

Le Maire,
 Jean GIUSEPPI



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 221 333	20,75	95,70	2 392 000	496 340	20,75	496 340
Taxe foncière non bâties (TFNB)	15 750	56,86	203,10	16 600	9 439	56,86	9 439
Taxe d'habitation (TH)	1 277 581	24,25	66,03	1 359 880	329 771	24,25	329 771
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		835 550		835 550
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
	8	9		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)		835 550 =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
>>>	0			115 992	0	-16 304	174 799	274 487

III - TOTAL SÉRIATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	+	Produits indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
835 550		274 487		1 110 037

A AJACCIO

Le 09 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
MME CHRISTINE BESSOU-NICAISE
DIRECTEUR REG. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture de la Commune,
Le Maire,
Jean-Christophe

Le 13/04/2023



Jean-Christophe



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Jeudi 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de **M. Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 1

Ayant donné procuration : 3

Etaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, POLI Marie-Dominique, TERRIER Thomas, ROUY Marie, CANARELLI Guy, PACINI Hervé, SIMONI Joseph, NICOLAI Valérie, MARCELLESI Dominique.

Ayant donné procuration : SIMONI Géraldine, HEVIN Caroline, GIUSEPPI Louis.

Était absente : SIMONI ep DUCOS Jeannette.

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

2023/013

Séance du jeudi 13 Avril 2023

Objet : Approbation du compte administratif du budget communal 2022-

Sous la présidence de Monsieur Jean GIUSEPPI Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses : 1 749 631.03 €

Recettes : 2 564 322.21 €

Excédent de clôture : 1 150 657.71 €

Investissement

Dépenses : 565 921.26 €

Recettes : 955 443.42 €

Reste à réaliser dépenses : 866 955.62€

Reste à réaliser recette : 282 880.61 €

Hors de la présence de Monsieur GIUSEPPI Jean, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2022-.

 Pour le Maire,
La 1^{ère} Adjointe
Jean GIUSEPPI

Pour extrait conforme,

Ont voté pour : / /

Ont voté contre : /

Absentions : /

2023 / 012

Séance du jeudi 13 Avril 2023

Objet : Approbation du compte de gestion du budget communal 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Ont voté pour : 12

Ont voté contre : 1

Absentions : 1

 Le Maire,
Jean GIUSEPPI

Accusé certifié exécutoire

ETAT DES RESTES A REALISER 2022

1 / 1

Réception par le préfet : 21/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	RAR
DEPENSES		1 414 090,25	565 951,26	991 635,92
Ch 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
Ch 041	Opérations patrimoniales			
Ch 10	Immobilisations corporelles			
Ch 16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00	17 367,35	
Ch 20	Immobilisations incorporelles	127 080,00	35 416,57	124 680,00
Ch 204	Subventions d'équipement versées			
Ch 21	Immobilisations corporelles	1 269 010,25	513 167,34	866 955,92
Ch 26	Participations et créances rattachées à des participations			
RECETTES		1 414 090,25	955 443,42	205 683,60
Ch 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	256 638,80		
Ch 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	156 339,79		
Ch 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
Ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
Ch 041	Opérations patrimoniales			
Ch 10	Immobilisations corporelles	147 328,51	381 448,42	
Ch 13	Subventions d'investissement	353 783,15	73 995,00	205 683,60
Ch 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	500 000,00	

Figari, le 31 Décembre 2022



Le Maire,
Jean GIUSEPPI





**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Jeudi 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de **M. Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 1

Ayant donné procuration : 3

Etaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, POLI Marie-Dominique, TERRIER Thomas, ROUY Marie, CANARELLI Guy, PACINI Hervé, SIMONI Joseph, NICOLAI Valérie, MARCELLESI Dominique.

Ayant donné procuration : SIMONI Géraldine, HEVIN Caroline, GIUSEPPI Louis.

Était absente : SIMONI ep DUCOS Jeannette.

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

Séance du Jeudi 13 avril 2024

Objet : Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

BUDGET ASSAINISSEMENT ANNEXE M 49

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean GIUSEPPI.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture de 28 094.13.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Pour mémoire</u>	
Déficit antérieur reporté (report nouveau à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 : EXCEDENT . DEFICIT	28 094.12€
<u>EXCEDENT AU 31.12.2022</u>	
Affectation obligatoire - A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter - A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 108) Solde disponible affecté comme suit : 28 094.12 € - Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : - Affectation à l'excédent reporté : (report à nouveau créditeur compte 002)	28 094.12€
<u>DEFICIT AU 31.12.2022</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter — budget primitif..... Excédent disponible	Sans objet

Fait et délibéré les Jour, Mois, An que dessus.

Pour extrait conforme,

Ont voté pour : 12
Ont voté contre : 0
Absentions : 2



Le Maire,
Jean GIUSEPPI

Séance du jeudi 13 Avril 2023

2023 / 014

Objet : Approbation du compte administratif du budget communal 2022- Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Jean GIUSEPPI Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses : 155 143.46 €

Recettes : 183 237.59 €

Excédent de clôture : 28 094.13 €

Investissement

Dépenses : 485 807.67 €

Recettes : 231 265.99 €

Excédent : -340 521.80€

Hors de la présence de Monsieur GIUSEPPI Jean, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2022- Assainissement.

 Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjointe
Julie GIUSEPPI

Pour extrait conforme,

Ont voté pour : 11

Ont voté contre : 1

Absentions : 1

Accusé certifié exécutoire

ETAT DES RESTES A REALISER 2022

1 / 1

Réception par le préfet : 21/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	RAR
DEPENSES		594 974,07	485 807,67	16 702,49
Ch 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	85 980,12		
Ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 443,08	67 385,49	
Ch 16	Emprunts et dettes assimilées	21 300,00	21 231,77	
Ch 21	Immobilisations corporelles	402 250,87	397 190,41	16 702,49
RECETTES		594 974,07	231 265,99	271 996,00
Ch 021	Virement de la section d'exploitation	27 628,39		
Ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 814,69	129 814,69	
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	47 111,29	48 465,30	
Ch 13	Subventions d'investissement	324 982,00	52 986,00	271 996,00
Ch 16	Emprunts et dettes assimilées	65 437,70		

Figari, le 31 Décembre 2022



Le Maire,
Jean GIUSEPPI



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Jeudi 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de **M. Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 1

Ayant donné procuration : 3

Etaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, POLI Marie-Dominique, TERRIER Thomas, ROUY Marie, CANARELLI Guy, PACINI Hervé, SIMONI Joseph, NICOLAI Valérie, MARCELLESI Dominique.

Ayant donné procuration : SIMONI Géraldine, HEVIN Caroline, GIUSEPPI Louis.

Était absente : SIMONI ep DUCOS Jeannette.

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

2023 / 018

Séance du Jeudi 13 Avril 2023**Objet** : Approbation du Budget Primitif 2023 Budget Assainissement de Figari M 49

Il est demandé au Conseil Syndical de se prononcer sur le Budget Primitif M 49 Assainissement de Figari et arrêté lors de la réunion en date de ce jour :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 250 000,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 457 958,95 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	250 000,00 €	250 000,00 €
Section d'investissement	457 958,95 €	457 958,95 €
TOTAL	707 958,95 €	707 958,95 €

LE CONSEIL SYNDICAL,

Vu le projet de Budget Primitif 2023

Après en avoir délibéré,

Approuve le Budget Primitif 2023 Budget Général M 49 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	250 000,00 €	250 000,00 €
Section d'investissement	457 958,95 €	457 958,95 €
TOTAL	707 958,95 €	707 958,95 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus,

Pour extrait conforme,

Ont voté pour : 12
 Ont voté contre : 0
 Absentions : 2


 Le Maire,
 Jean GIUSEPPI

Accusé certifié exécutoire

ETAT DES RESTES A REALISER 2022

1 / 1

Réception par le préfet : 21/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	RAR
DEPENSES				
		594 974,07	485 807,67	16 702,49
Ch 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	85 980,12		
Ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 443,08	67 385,49	
Ch 16	Emprunts et dettes assimilées	21 300,00	21 231,77	
Ch 21	Immobilisations corporelles	402 250,87	397 190,41	16 702,49
RECETTES				
		594 974,07	231 265,99	271 996,00
Ch 021	Virement de la section d'exploitation	27 628,39		
Ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 814,69	129 814,69	
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	47 111,29	48 465,30	
Ch 13	Subventions d'investissement	324 982,00	52 986,00	271 996,00
Ch 16	Emprunts et dettes assimilées	65 437,70		

Figari, le 31 Décembre 2022



Le Maire,
Jean GIUSEPPI

2023 / 019



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Jeudi 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de **M. Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 1

Ayant donné procuration : 3

Etaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, POLI Marie-Dominique, TERRIER Thomas, ROUY Marie, CANARELLI Guy, PACINI Hervé, SIMONI Joseph, NICOLAI Valérie, MARCELLESI Dominique.

Ayant donné procuration : SIMONI Géraldine, HEVIN Caroline, GIUSEPPI Louis.

Était absente : SIMONI ep DUCOS Jeannette.

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

2023/019

Séance du Mercredi 13 Avril 2023

Objet : Acquisition à l'amiable d'un bien bâti et non bâti cadastré section H N°468.

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il a été informé par les propriétaires du bien cadastré section H N°468 de la mise en vente de celui-ci, il s'agit d'un bien bâti d'une superficie d'environ 765 m² composé d'un rez-de-chaussée et de trois étages.

Le bâtiment est situé à l'entrée Nord de Figari, Quartier Tivareddu, cette maison individuelle pourrait faire l'objet d'une réhabilitation complète dans le cadre de l'opération « una casa per tutti, una casa per ognunu » : action de soutien de la collectivité de Corse en faveur du logement et de l'habitat dont le règlement a été adopté en 2021.

La commune pourrait envisager la création de logements communaux locatifs à loyer encadré, aux normes actuelles du code de la construction.

Ces logements pourraient profiter à l'installation de jeunes sur la commune.

Le Maire précise que cette opération est financée à hauteur de 60 % de la dépense HT d'acquisition dans le cadre de l'opération « una casa per tutti, una casa per ognunu » citée ci-dessus.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES : 300 000 € Prix principal, honoraires et frais divers.

RECETTES : 180 000 € Collectivité de Corse (60 %).

120 000 € Commune Fonds Propres (40 %).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer en la matière.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

1/ **Décide** d'acquérir le bien bâti cadastrée, section H, numéro 468 : maison individuelle d'une superficie de 765 m² pour un montant de 300 000 € : prix principal, honoraires et frais annexes.

2 **De solliciter** de la collectivité de Corse au titre de l'opération « Una casa per tutti » une subvention à hauteur de 60 % de la dépense subventionnable, soit la somme de 180 000 €.

3/ **Dit que** la part communale à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable soit la somme de 120 000 € sera financée sur ses fonds propres.

4/ **Dit** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif 2023 de la collectivité.

5/ **Autorise** son président à signer l'acte authentique intervenir devant Maître Marie-Anne Pieri, notaire à Aleria.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois an que dessus.

Ont voté pour 14
Ont voté contre 0
Nul 0


Le Maire,
Jean GIUSEPPI



2023/020

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Jeudi 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de **M. Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 1

Ayant donné procuration : 3

Etaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, POLI Marie-Dominique, TERRIER Thomas, ROUY Marie, CANARELLI Guy, PACINI Hervé, SIMONI Joseph, NICOLAI Valérie, MARCELLESI Dominique.

Ayant donné procuration : SIMONI Géraldine, HEVIN Caroline, GIUSEPPI Louis.

Était absente : SIMONI ep DUCOS Jeannette.

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

2023/020

Séance du Jeudi 13 avril 2023**Objet : Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.****BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean GIUSEPPI.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture de **1 150 657,71 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Pour mémoire</u>	
Déficit antérieur reporté (report nouveau à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 rappel : EXCEDENT. DEFICIT.	389 492,16 €
<u>EXCEDENT AU 31.12.2022</u>	1 150 657,71 €
Affectation obligatoire - A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter - A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 108) Solde disponible affecté comme suit : 1 150 657,71 € - Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : - Affectation à l'excédent reporté : (report à nouveau créditeur compte 002)	 345 504,96 € 805 152,75 €
<u>DEFICIT AU 31.12.2022</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter — budget primitif..... Excédent disponible	 Sans objet

Fait et délibéré les Jour, Mois, An que dessus.

*Pour extrait conforme
le Maire*


 Le Maire,
Jean GIUSEPPI